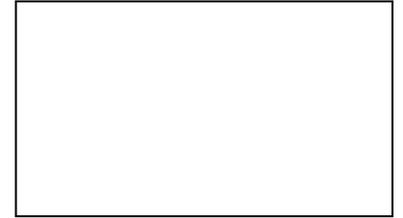




# Langevinette

Décembre 2021





## LE MOT DU MAIRE

Lors de sa séance extraordinaire du 9 décembre 2021, le Conseil municipal a adopté les prévisions budgétaires pour l'année 2022.

Après avoir analysé ce budget 2022 en profondeur, le conseil municipal n'a pas eu d'autres choix que de décréter une hausse de .03 de la taxe foncière. Ce taux passera donc de 0,93 cent à 0,96 du 100\$ d'évaluation. Pour sa part, le tarif des matières résiduelles sera augmenté de 6 \$ par usager résidentiel et de 3,09% pour le secteur des industries, commerces et institutions et ce, en raison d'une hausse de 8 090\$ de la quote-part pour le site d'enfouissement de la MRC de Bellechasse.

Le tarif du service d'aqueduc et d'égouts sanitaires sera également augmenté de 8 \$ par usager pour le secteur résidentiel et de 2,32% pour le secteur des industries, commerces et institutions.

De plus, le tarif pour le traitement des boues de fosses septiques fixé par la MRC des Etchemins passera de 35\$ en 2021 à 45\$ en 2022.

Concrètement, pour une évaluation moyenne de 132 649\$, la hausse de taxes sera de 53,79\$, soit une augmentation de 3,03% pour les résidents du village et de 55,79\$ ou 3,81% pour les résidents non-desservis par les réseaux d'aqueduc et d'égouts sanitaires.

Je vous invite à consulter le sommaire du budget 2022, inséré à l'intérieur du présent Langevinette, afin de pouvoir analyser les grandes lignes de ces prévisions budgétaires.

Par ailleurs, je tiens à vous informer que lors de la séance ordinaire du 2 décembre, le conseil municipal a adopté le règlement d'emprunt no 203-21 décrétant une dépense de 2 700 000\$ et visant à autoriser des travaux de reconstruction du bâtiment de services du Centre sportif Claude-Bédard.

Aux fins d'acquitter cette dépense de 2 700 000\$, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 366 000\$ sur une période de 25 ans ainsi qu'à emprunter une somme de 616 830\$ sur une période de 10 ans afin de financer la subvention de 616 830\$ provenant du Gouvernement du Québec. Il est également autorisé à affecter la subvention de 616 830\$ provenant du Gouvernement du Canada ainsi qu'un montant de 100 340\$ provenant du fonds général de la Municipalité.

Initialement prévu à 2,000,000\$, ce projet est maintenant rendu à 2 700 000\$ et ce, en raison des hausses des coûts reliés en majorité par la pandémie de la COVID-19.

Malgré cette hausse des coûts, le conseil municipal a décidé d'aller de l'avant dans ce dossier car il ne pouvait laisser de côté une subvention globale des gouvernements fédéral et provincial de 1 233 660\$ pour la reconstruction du bâtiment de services du Centre sportif alors que la fin de vie utile du bâtiment de services actuel arrive à terme.

Concrètement, cet emprunt de 1 366 000\$ représente un impact de .026\$ du 100\$ d'évaluation ou de 34\$ par année pour une évaluation moyenne de 132 649\$.

Je vous invite à consulter l'avis public que vous retrouvez à l'intérieur du présent Langevinette pour connaître les modalités visant l'approbation de ce règlement d'emprunt par les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de l'ensemble de la Municipalité.

Finalement, au nom du Conseil municipal et en mon personnel, je tiens à vous souhaiter un Joyeux Noël ainsi qu'une très bonne année 2022.

Christian Chabot, maire



## Conseil en bref

### Séance du 2 décembre :

- Comptes fournisseurs :208 697,36 \$.
- Adoption du règlement no 202-21 visant à modifier le Règlement de zonage no 76-07 de façon à permettre l'usage « Hd » dans la zone 09-CH.
- Modification du règlement 199-21 pour le dossier d'agrandissement du Parc industriel de façon à permettre l'approbation de ce règlement par le ministère des Affaires municipales.
- Le conseil adopte le règlement d'emprunt no 203-21 décrétant une dépense de 2 700 000\$ et un emprunt de 1 982 830\$ visant à autoriser des travaux de reconstruction partielle du Centre sportif Claude-Bédard.
- Le conseil municipal accepte l'offre de services professionnels de Englobe pour l'étude géotechnique pour le projet de reconstruction du bâtiment de services du Centre sportif Claude-Bédard.
- Le conseil accepte l'offre de services professionnels pour l'aménagement de la cuisine du casse-croûte du Centre sportif Claude-Bédard.
- Le document de travail du budget 2022 a été transmis aux membres du conseil. L'adoption du budget aura lieu le 9 décembre 2021 à 21h.
- Le conseil adopte le projet de règlement no 204-21 visant à créer un programme de revitalisation afin de favoriser la construction de bâtiments principaux.
- Suite au rapport des visites des installations sportives et récréatives, le conseil convient d'assurer la surface de Dek Hockey.
- Le conseil atteste du dépôt du rapport d'audit de conformité réalisé par La commission municipale du Québec sur l'adoption du budget 2021 et du Programme triennal d'immobilisations 2021-2023.
- Le conseil accepte d'adhérer à la formation en éthique offerte par l'entremise de la MRC des Etchemins et ce, pour les 7 membres du conseil municipal.
- Le calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal pour 2022 est le suivant : 13 janvier, 3 février, 3 mars, 7 avril, 5 mai, 2 juin, 7 juillet, 19 août, 1<sup>er</sup> septembre, 6 octobre, 3 novembre et 1<sup>er</sup> décembre.
- Le conseil accepte de verser la somme de 200 \$ à l'organisation Nouvel Essor.
- Le conseil accepte de verser la somme de 100 \$ à l'organisme « Aimes-tu ma différence » et serait également disposé à offrir gracieusement à cet organisme, la salle Gatien Lapointe du Centre civique pour l'organisation d'un bingo.

### Séances du 9 décembre :

- Adoption du projet de règlement concernant les taux de taxation pour l'année 2022.
- Adoption du règlement 204-21 sur le programme de revitalisation.
- Le conseil soutient le projet de climatisation de la Salle Gatien-Lapointe présenté par le Mouvement des aînés de Sainte-Justine dans le cadre du programme Nouveaux horizons.
- Le conseil procède à la nomination de l'auditeur indépendant pour l'année 2021.
- Le conseil accepte les prévisions budgétaires 2022 ainsi que le programme triennal d'immobilisations 2022, 2023 et 2024



## **Avis public adressé à l'ensemble des personnes habiles à voter de la municipalité de Sainte-Justine**

### AVIS PUBLIC EST DONNÉ

#### AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE L'ENSEMBLE DE LA MUNICIPALITÉ

1. Lors d'une séance du conseil tenue le 2 décembre 2021, le conseil municipal de Sainte-Justine a adopté le règlement numéro 203-21 intitulé « Règlement décrétant une dépense de 2 700 000\$ et un emprunt de 1 982 830\$ visant à autoriser des travaux de reconstruction partielle du Centre sportif Claude-Bédard ».
2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que le règlement numéro 203-21 fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

Les personnes habiles à voter voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité : carte d'assurance-maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes.

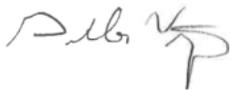
3. Le registre sera accessible de 9 heures à 19 heures le 20 décembre 2021 à la Mairie située au 167, route 204, Sainte-Justine, G0R 1Y0.
4. Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro 203-21 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 162. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement numéro 203-21 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.
5. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19 heures le 20 décembre 2021, à la Mairie située au 167, route 204, Sainte-Justine, G0R 1Y0.
6. Le règlement peut être consulté à la Mairie de Sainte-Justine du lundi au jeudi entre 9h00 et 16h30 (fermé de 12h30 à 13h00) et le vendredi de 9h00 à 13h00.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité :

7. Toute personne qui, le 2 décembre 2021, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes :
  - ☞ être une personne physique domiciliée dans la municipalité et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec et;
  - ☞ être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
8. Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- ☞ être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins 12 mois;
  - ☞ dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
9. Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
- ☞ être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité, depuis au moins 12 mois;
  - ☞ être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.
10. Personne morale
- ☞ avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 2 décembre 2021 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.

Donné à Sainte-Justine ce 13<sup>e</sup> jour de décembre deux mille-vingt-un.



GILLES VÉZINA, directeur général et greffier-trésorier

### TIRAGE NOUVEAUX ARRIVANTS 2020

En raison des mesures sanitaires reliées à la COVID-19, la Municipalité de Sainte-Justine et le Fonds d'investissement ont convenu d'effectuer les tirages des 2 prix de 1 000\$ parmi les personnes qui ont fait l'acquisition d'une résidence en 2020. Ces tirages se sont tenus le 13 décembre 2021 à 10h00 et ont été filmés et diffusés sur la page Facebook de la Municipalité.

Le premier tirage a été effectué par madame Claudia Faucher, directrice de la Caisse Desjardins des Etchemins, parmi les 12 propriétaires qui ont fait l'acquisition d'une résidence en 2020 et qui sont membres de la Caisse Desjardins des Etchemins. Monsieur Sylvain Roy a remporté le prix de 1 000\$ comptant, négociable chez tous les commerçants de Sainte-Justine.

Le Fonds d'investissement de Sainte-Justine a également profité de l'occasion pour effectuer le tirage d'un prix de 1 000\$ comptant, négociable chez tous les commerçants de Sainte-Justine parmi les 7 propriétaires de moins de 30 ans qui ont fait l'acquisition d'une résidence en 2020. Madame Marika Noël et monsieur Pascal Tanguay ont mérité ce prix suite au tirage effectué par monsieur le maire Christian Chabot.

Sincères félicitations aux gagnants!

<b>SOMMAIRE BUDGET 2022</b>				
	<b>BUDGET 2021</b>	<b>ESTIMÉ 2021</b>	<b>BUDGET 2022</b>	<b>BUDGET 2022</b>
<b>REVENUS:</b>				
TAXES	1 805 400\$	1 826 227\$	1 875 109\$	70,25%
EN LIEUX DE TAXES	62 863\$	63 158\$	64 162\$	2,40%
SERVICES RENDUS	169 097\$	170 973\$	135 242\$	5,07%
AUTRES REVENUS	40 000\$	154 115\$	161 392\$	6,05%
TRANSFERTS DE DROIT	131 747\$	131 748\$	132 533\$	4,97%
TRANSFERTS FONCTIONNEMENT	178 126\$	201 052\$	180 626\$	6,77%
APPROPRIATION SURPLUS	40 000\$	5 000\$	120 000\$	4,50%
<b>TOTAL:</b>	<b>2 427 233\$</b>	<b>2 552 273\$</b>	<b>2 669 064\$</b>	<b>100%</b>
<b>DÉPENSES:</b>				
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	367 648\$	356 155\$	417 303\$	15,63%
SÉCURITE PUBLIQUE	311 550\$	265 882\$	297 923\$	11,16%
TRANSPORT	588 501\$	511 787\$	601 730\$	22,54%
HYGIÈNE DU MILIEU	454 887\$	490 713\$	474 153\$	17,76%
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	14 000\$	14 000\$	14 000\$	0,52%
AMÉNAGEMENT & URBANISME	91 499\$	94 623\$	72 722\$	2,72%
LOISIRS ET CULTURE	273 087\$	270 153\$	349 246\$	13,08%
FRAIS DE FINANCEMENT	206 061\$	209 645\$	319 787\$	11,98%
DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS	120 000\$	136 480\$	122 200\$	4,58%
<b>TOTAL:</b>	<b>2 427 233\$</b>	<b>2 349 438\$</b>	<b>2 669 064\$</b>	<b>100%</b>
<b>SURPLUS (DÉFICIT):</b>	<b>0\$</b>	<b>202 835\$</b>	<b>0\$</b>	
Suite à l'adoption des prévisions budgétaires 2022 par le conseil municipal le 9 décembre, les taux de taxes pour l'année 2022 seront les suivants:				
	<b>2022</b>	<b>2021</b>		
Taxe foncière générale	0,96	0,93		
Aqueduc-égouts	353 \$	345 \$		
Matières résiduelles	200 \$	194 \$		
Traitement des boues	45 \$	35 \$		
<b>Village</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>		
Évaluation moyenne	132 649 \$	132 649 \$		
Taxes foncières	1 273,43	1 233,64		
Aqueduc et égouts	353,00	345,00		
Vidanges et recyclage	200,00	194,00		
Total	1 826,43	1 772,64		
Différence	53,79			
Pourcentage	3,03%			
<b>Rangs</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>		
Évaluation moyenne	132 649 \$	132 649 \$		
Taxes foncières	1 273,43	1 233,64		
Vidanges et recyclage	200,00	194,00		
Boues de fosses septiques	45,00	35,00		
Total	1 518,43	1 462,64		
Différence	55,79			
Pourcentage	3,81%			



# Abri d'hiver et balises

Les abris d'hiver et le clôtures à neige sont autorisés du **1er octobre 2021 au 1er mai 2022.**

## Stationnement :

Petit rappel concernant le stationnement : il est interdit de stationner ou d'immobiliser tout véhicule moteur ou remorque sur le chemin public entre 23h et 7h du 15 novembre au 31 mars inclusivement. Nous comptons sur votre collaboration.

## Balises :

C'est lors de la séance ordinaire du 4 décembre 2014 que le conseil municipal a fixé les dernières normes, pour l'installation des balises en hiver par les particuliers, le long des rues de la municipalité. Ces normes sont de 4 pieds le long du pavage pour le côté de la rue où il n'y a pas de pavage en sur-largeur et directement en bordure du pavage, pour le côté de la rue où il y a du pavage en sur-largeur. Nous vous invitons donc à installer des balises le long de votre terrain aux distances prescrites par le conseil municipal. Ces balises ne doivent pas être en acier afin d'éviter des bris majeurs à la souffleuse à neige. De plus, si vous prévoyez installer une toile au sol, nous vous recommandons de respecter les même normes que pour les balises. Nous vous demandons également de porter une attention spéciale afin de ne pas fixer cette toile avec des blocs de béton ou de la brique à une distance moindre que la norme prévue à cet effet. Nous voulons ainsi éviter que ces blocs ou ces briques soient propulsés et broyés par la souffleuse à neige lors des travaux de déneigement.

## Neige :

**Il serait bon de rappeler qu'en vertu du Code de la sécurité routière, il est interdit de jeter, déposer ou abandonner des objets ou matières quelconques sur un chemin public. Cette interdiction prévaut également pour la neige. La collaboration des citoyens et de leur entrepreneur en déneigement est donc souhaitée dans ce dossier. Veuillez prendre note que cette disposition du Code de la sécurité routière est applicable par la Sûreté du Québec.**

## Borne d'incendie :

Afin de pouvoir vous offrir un service contre les incendies des plus efficaces, nous vous demandons de ne pas enneiger les bornes d'incendie lors du déneigement de votre entrée de façon à ce que l'accès y soit rapide en cas d'urgence.

## Horaire pour la collecte des matières résiduelles pendant la période des Fêtes 2021

**Important de mettre vos bacs au chemin la veille du jour de votre cueillette**

Jour habituel de cueillette VIDANGES	Jour de cueillette Période fêtes 2021 
LUNDI 20 DÉCEMBRE	LUNDI 20 DÉCEMBRE
MARDI 21 DÉCEMBRE	MARDI 21 DÉCEMBRE
MERCREDI 22 DÉCEMBRE	MERCREDI 22 DÉCEMBRE
JEUDI 23 DÉCEMBRE	<b>MERCREDI 22 DÉCEMBRE</b>
VENDREDI 24 DÉCEMBRE	<b>DIMANCHE 19 DÉCEMBRE</b>

Jour habituel de cueillette RECYCLAGE	Jour de cueillette Période fêtes 2021 
LUNDI 27 DÉCEMBRE	LUNDI 27 DÉCEMBRE
MARDI 28 DÉCEMBRE	MARDI 28 DÉCEMBRE
MERCREDI 29 DÉCEMBRE	MERCREDI 29 DÉCEMBRE
JEUDI 30 DÉCEMBRE	JEUDI 30 DÉCEMBRE
VENDREDI 31 DÉCEMBRE	<b>DIMANCHE 26 DÉCEMBRE</b>

## DES NOUVELLES DE VOTRE BIBLIOTHÈQUE

### HEURES D'OUVERTURE

Lundi 18h30 à 20h00

Mardi 13h30 à 15h00

Jeudi 18h30 à 20h00

Samedi 9h30 à 11h00

La bibliothèque est située au sous-sol  
du Centre Civique (250-1, rue Principale)

**418 383-5399**

La chute à livres est accessible à la porte gauche du Centre Civique  
et elle est ouverte de 8h30 à 17h au lundi au vendredi.

### NOS PROCHAINES ACTIVITÉS

#### HEURE DU CONTE DE NOËL

Nous vous invitons à une superbe heure du conte du temps des fêtes pour les enfants qui se tiendra en décembre 2021. À mettre à vos agendas la date suivante : le **jeudi soir 16 décembre 2021 dès 18h30** à la bibliothèque Rock-Carrier. Nous vous attendons en grand nombre avec vos petits.

#### KERMESSE HIVERNALE

De plus, nous tiendrons une Kermesse hivernale le **samedi matin 8 janvier 2022** pour les familles. Vous pouvez venir vous amuser avec nous et vos enfants à l'heure qui leurs convient **entre 9h30 et 11h00**. Également, nous invitons les parents et enfants à porter du bleu. Nous avons prévu des belles activités pour vous, nous vous attendons donc en grand nombre.

### NOS NOUVEAUTÉS

- C'est arrivé la nuit de Marc Levy;
- Le crépuscule des fauves de Marc Levy;
- Ghost in love de Marc Levy;
- Le p'tit docteur Saint-Francois-de-Beauce de Daniel Lessard;
- La série de Michèle Hénen, À deux c'est mieux, À deux c'est toujours mieux, Jamais deux sans trois, Mission quatre pattes et À cheval c'est génial (série ado).



**CONSULTER NOTRE PAGE FACEBOOK POUR EN SAVOIR PLUS  
BIBLIOTHÈQUE ROCH-CARRIER**

**facebook**

# Service des **LOISIRS**

Sentier de raquettes au Centre sportif Claude-Bédard

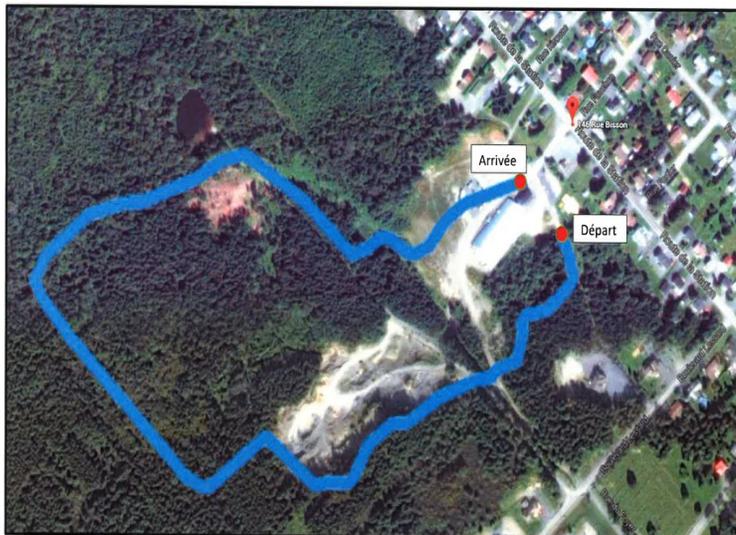
Parcours : 1,91 km

Durée approximative de votre randonnée : 45 minutes

Niveau de difficulté : débutant-intermédiaire

**GRATUIT**

**Horaire : jour et soir de 7 h à 23 h**



## Consignes à respecter

- Activité en duo pour sécurité
- Distanciation de 1 mètre obligatoire,
- Port du masque obligatoire, vous pouvez l'enlever au départ seulement
- Inscrire votre nom et heures de départ dans le registre au début du parcours
- En soirée, être muni d'une lampe frontale
- Sortie de groupe, infos à venir sur facebook

La date limite d'inscription est passée. Par contre, il est possible de t'inscrire sur la liste des joueurs substitués et courir la chance de participer.

Pour ce faire, simplement contactez Isabelle Lapointe au 418-625-0103.

**Tournoi enfants**  
**SI PACK**  
**22e édition**

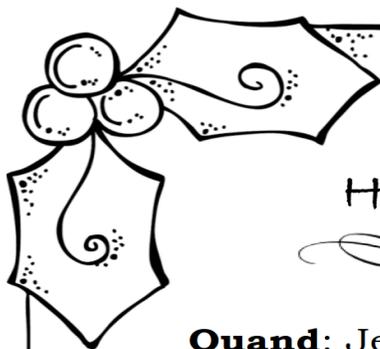
**28 décembre 2021**  
**15\$ incluant un repas**  
**Inscription via QIDIGO**  
**Date limite d'inscription: 3 décembre 2021**

  
Pour informations supplémentaires, communiquez avec Roland Charest au 418-383-5397 poste 1226 ou à [loisirsstejustine.net](mailto:loisirsstejustine.net)

**Au Stade de Sainte-Justine**  **Loisirs Sainte-Justine**  
Municipalité Sainte-Justine

**Les membres du Conseil d'administration de l'Oeuvre des loisirs de Ste-Justine vous souhaitent un Joyeux temps des fêtes et une bonne et heureuse année 2022**

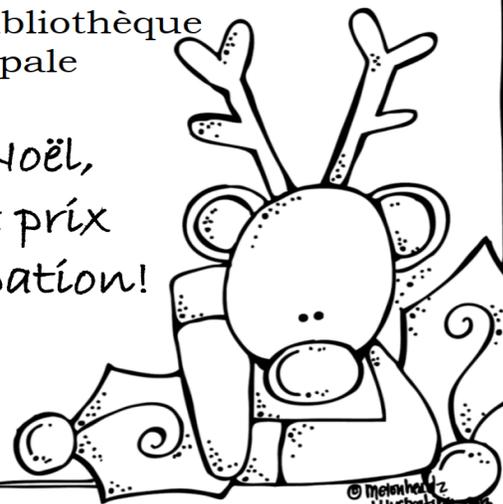




## Heure du conte

**Quand:** Jeudi le 16 décembre 2021  
**Heure :** 18h30  
**Où :** Bibliothèque municipale

Conte de Noël,  
 Zumba et prix  
 de participation!



© Melonhertz Illustrations 2021




## Kermesse hivernale

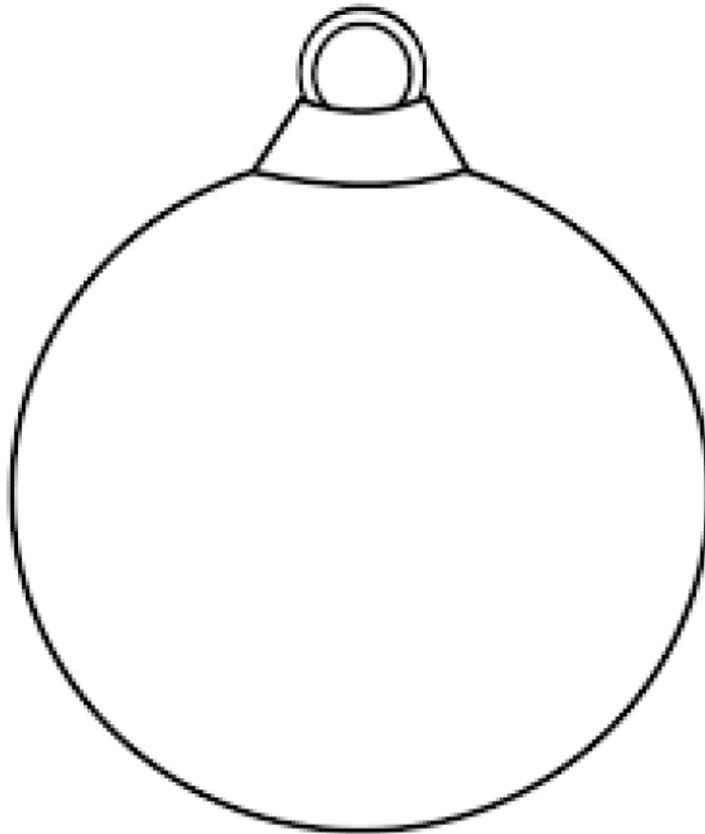
*Nous vous invitons  
à porter du bien!!*

**Quand :** Samedi, le 8 janvier 2022  
**Heure :** 9h30 à 11h  
**Où :** Bibliothèque municipale Rock -Carrier  
 250, rue Principale, Ste-Justine

Animation, musique, jeux divers,  
 chocolat chaud et conte d'hiver  
 Plaisir garanti!  
 Au plaisir de vous voir en grand  
 nombre.

## *Création d'une boule de Noël*

Imagine la plus jolie boule de Noël qui soit. Ensuite, illustre et décris-la. Utilise le plus de détails et d'adjectifs dans ta description. Rapporte ton dessin à l'Heure du Conte, pour avoir la chance d'obtenir un cadeau!



---

---

---

---

---

---

---

---

Petites Petites Petites  
 Petites Petites Petites  
**ANNONCES**  
 Petites Petites Petites  
 Petites Petites Petites



**Horaire pour les vacances de Noël**  
**Le bureau municipal sera fermé**  
**du 22 décembre 2021 au**  
**4 janvier 2022**



**Recharge d'extincteurs**

**LA FORCE-B INC.**  
 Division : protection incendie  
 Josée Tanguay  
 Technicienne  
 54, route 204  
 Sainte-Justine (Québec)  
 G0R 1Y0  
 Tél. : 418 625-9788  
 laforce-b@outlook.com

2.5 lbs :	20\$
5 lbs :	25\$
10 lbs :	30\$
20 lbs :	35\$
30 lbs :	50\$

Plus taxes

**Peinture**  
**Tirage de joint**  
**Alain Roy**

Intérieur/extérieur  
 Prix abordable

Sainte-Justine  
 (418)222-9061  
 NEC 2265928095



Bureau municipal  
 167 route 204  
 Sainte-Justine, QC  
 G0R 1Y0  
 Téléphone : 418-383-5397  
 Télécopieur : 418-383-5398



SAINTE-JUSTINE

[RECEPTION@STEJUSTINE.NET](mailto:RECEPTION@STEJUSTINE.NET)

Heures d'ouverture  
 Lundi au jeudi  
 de 9h00 à 12h30  
 13h00 à 16h30  
 Vendredi  
 9h00 à 13h00

Site internet : [WWW.STEJUSTINE.NET](http://WWW.STEJUSTINE.NET)